



Mardi 22 décembre 2020

DÉLIBÉRATION N°2020-66

TOURNÉE MOSAÏQUE 2021

Le jeudi 17 décembre 2020 le Conseil d'Administration d'Arsud régulièrement convoqué n'a pas pu se tenir faute de quorum. Les membres du Conseil d'Administration d'Arsud ont alors été régulièrement convoqués pour le mardi 22 décembre 2020 à 11h00, date à laquelle ils se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Robert **BÉNÉVENTI** - M. Michel **BISSIÈRE** - Mme Christiane **BOURBONNAUD**
Mme Josy **CHAMBON** - M. Pierre **DUSSOL** - Mme Aurélie **FERRIER** -
M. Michel **KELEMENIS** - Mme Jehanne **MARROU** - Mme Agnès **RAMPAL** -
M. Jean-Pierre **RICHARD** - Mme Brigitte **VIRZI-GONZALEZ**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

M. Julien **AUBERT** par M. Michel **BISSIÈRE**

ÉTAIENT ABSENTS

M. Julien **AUBERT** - Mme Laurence **CABROL** - Mme Marion **COUTRIS** -
M. Geoffrey **DAVID** - M. Christian **ESTROSI** - Mme Chantal **EYMELOUD** -
M. Richard **GALY** - Mme Elodie **PRESLES** -
Mme Maylis **ROQUES** pour la DRAC PACA - M. Philippe **VARDON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales, et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

Vu la délibération de ce jour portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2021,

Considérant :

- Qu'il entre dans les missions d'Arsud de contribuer au rayonnement des artistes régionaux,
- Que la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a la volonté d'accentuer l'irrigation culturelle des territoires auprès de nouveaux publics,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

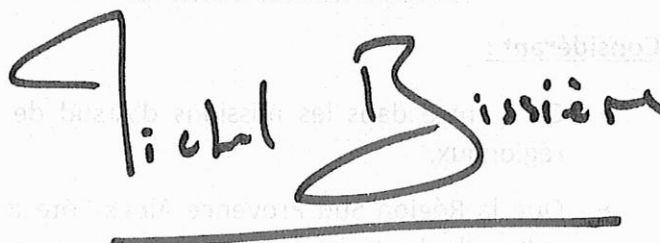
- De prolonger en 2021 la Tournée Mosaïque, programme original de diffusion de spectacles en priorité issus de la création régionale, fondé sur le principe de la solidarité territoriale entre la collectivité et les communes de la Région Sud avec un objectif de 24 concerts ou représentations sur 4 mois en région (4 événements par département),
- De prendre en charge les coûts techniques et artistiques liés à la mise en place de cette tournée régionale, ainsi que les frais d'organisation qui pourront comprendre la location de véhicules, l'achat de prestations, le déplacement et l'hébergement de musiciens et techniciens, la rémunération des groupes, le paiement des droits d'auteur à la SACEM, le recours à du personnel extérieur, technique et administratif,
- De pouvoir signer un marché à procédure adaptée concernant la location du matériel scénique ne pouvant pas être fourni par le parc de matériel Arsud,
- De pouvoir signer un marché à procédure adaptée concernant l'assemblage de la tournée, qui sera utilisé en cas d'impossibilité de réaliser les prestations en interne,
- De prendre en charge les coûts liés à la création et diffusion de supports de communication valorisant les artistes (plaquettes d'information sur les spectacles du programme de la Tournée « Artistes en Région », l'édition d'affiches, affichettes et la diffusion de matériel de communication particulier pour chaque spectacle),
- Que Laurent Genre, détenteur de la licence d'entrepreneur de spectacles puisse signer le contrat de cessions de spectacle des groupes programmés ainsi que l'embauche des intermittents nécessaires au montage et démontage (si nécessaire),
- De déroger aux principes de remboursement de la Fonction Publique Territoriale et de prendre en charge les frais d'hébergement et de restauration liés à la présence d'agents d'Arsud sur l'opération pour un montant maximum de 150 euros TTC/nuitée (petit-déjeuner compris) et 50 euros TTC/jour pour les frais de restauration, aux frais réels sur présentation de justificatifs,
- De prévoir la possibilité d'organiser une version numérique de la « Tournée Mosaïque » si des mesures (sanitaires, sécuritaires ...) venaient à empêcher la tenue de la tournée en présentiel. Cette alternative pourrait comprendre des frais de captation, de diffusion, de création de site internet, de communication.

Les crédits correspondants seront prévus aux chapitres 011, 012 et 65 du budget 2021.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 22 décembre 2020

**Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE**



Michel Bissière